NATIONS
UNIES

A S

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/211
S/1996/551
16 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Points 21 b), 38, 41, 97 a), c), d) et e), 98 et 101 b) de l'ordre du jour*
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS
COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE
APPUI DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES AUX EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES GOUVERNEMENTS POUR PROMOUVOIR ET CONSOLIDER LES DÉMOCRATIES NOUVELLES OU RÉTABLIES
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE : COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT; INTÉGRATION À l'ÉCONOMIE MONDIALE DES ÉCONOMIES EN TRANSITION; COOPÉRATION AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL
ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
AGENDA POUR LE DÉVELOPPEMENT : RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Note verbale datée du 11 juillet 1996, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République de Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de demander que les textes ci-joints, à savoir la Déclaration de Sofia sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la

* A/51/50.

sécurité et la coopération dans les Balkans, adoptée lors de la réunion des ministres des affaires étrangères des pays d'Europe du Sud-Est tenue à Sofia les 6 et 7 juillet 1996 (voir annexe I), l'allocution prononcée à cette occasion par S. E. M. Jean Videnov, Premier Ministre de la République de Bulgarie (voir annexe II) et le résumé établi par le Président (voir annexe III), soient distribués comme document officiel de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au titre des points 21 b), 38, 41, 97 a), c), d), e), 98 et 101 b) de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

ANNEXE I

Déclaration de Sofia sur les relations de bon voisinage, la stabilité, la sécurité et la coopération dans les Balkans, adoptée à la réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est tenue à Sofia, les 6 et 7 juillet 1996

Les ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des pays d'Europe du Sud—Est se sont réunis à Sofia les 6 et 7 juillet 1996. Ont participé à cette réunion, les ministres Theodor Melescanu, Milan Milutinovic, Theodoros Pangalos et Gueorgui Pirinski, le Sous-Secrétaire Onur Oymen, et les Vice-Ministres Hasan Dervichbegovic et Arian Starova.

Ont également assisté à cette réunion l'Allemagne, l'Autriche, en sa qualité de Président en exercice de l'Initiative d'Europe centrale, la Croatie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, en sa qualité de Président de la Coopération économique de la mer Noire, la France, la Hongrie, l'Irlande, en sa qualité de Président de l'Union européenne, l'Italie, le Royaume—Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Slovénie et la Suisse, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que le Haut Représentant, M. Carl Bildt, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Daniel Tarschys, et les représentants de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), de la Communauté européenne, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et de la Banque mondiale.

Le Premier Ministre de la République de Bulgarie, M. Jean Videnov, a prononcé une allocution devant les participants.

Des messages ont été adressés par le Président de la Fédération de Russie, M. Boris Eltsine, le Président des États-Unis d'Amérique, M. William Clinton, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, le Premier Ministre de la France, M. Alain Juppé, le Président de la Communauté européenne, M. Jacques Santer, le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie et Président du Conseil économique de la mer Noire, M. Evgueni Primakov, et le Ministre des affaires étrangères de l'Autriche et Président en exercice de l'Initiative d'Europe centrale, M. Wolfgang Schüssel.

La réunion des ministres des affaires étrangères s'est tenue à un moment crucial pour l'avenir de la région. En effet, il était temps que s'instaurent de nouvelles relations entre les pays de la région et que se développe une coopération multilatérale qui s'étende à tous les domaines. Les ministres ont souligné qu'à la suite des profonds bouleversements survenus en Europe en 1989, l'attachement aux principes démocratiques et à l'économie de marché, de même que le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'état de droit, étaient devenus des valeurs communes à tous. La paix qui venait de s'instaurer en Bosnie-Herzégovine offrait une occasion sans précédent, celle de pouvoir répondre aux espoirs et aux attentes des peuples de la région qui aspiraient à une paix et à une prospérité durables.

Les ministres ont souligné que dans les Balkans, la coopération multilatérale avait une très longue histoire. Les ministres des affaires étrangères des pays des Balkans qui s'étaient réunis à Belgrade en 1988 et à Tirana en 1990 avaient manifesté à l'époque un intérêt soutenu pour ce type de coopération et envisagé de coopérer dans des domaines très divers à caractère aussi bien politique qu'économique ou humanitaire.

Compte tenu de l'expérience constructive du passé et l'évolution de la situation, les ministres se sont engagés à ne ménager aucun effort pour faire de la région une zone de stabilité, de sécurité et de coopération, conformément à l'évolution générale qui se dessinait dans toute l'Europe. Ces efforts visaient à contribuer à l'édification d'une nouvelle Europe — une Europe de démocratie, de paix, d'unité et de stabilité où tous les pays de la région pourraient vivre ensemble, dans un climat de paix et de bon voisinage.

Les ministres sont convenus de lancer un processus global de coopération multilatérale dans les domaines ci-après :

— Amélioration des relations de bon voisinage grâce à l'adoption de mesures de confiance et de sécurité;

— Développement de la coopération économique grâce à un renforcement de la coopération transfrontière, à l'amélioration des infrastructures dans les domaines des transports, des télécommunications et de l'énergie et à la promotion du commerce et des investissements;

— Renforcement des contacts à caractère humanitaire, social et culturel;

— Coopération dans les domaines de la justice, de la lutte contre la criminalité organisée et le trafic de drogues et d'armes et de l'élimination du terrorisme.

Les ministres ont souligné qu'il importait de renforcer le dialogue politique et la coopération multilatérale à tous les niveaux et pour tout ce qui concerne les questions d'intérêt commun. Ils ont également pris bonne note de la suggestion tendant à créer une assemblée consultative des parlements des États participants.

Les ministres ont examiné les perspectives d'une coopération multilatérale qui aurait pour cadre l'Europe et qui découlerait de l'aspiration commune de tous les pays de la région à s'intégrer dans l'Europe. À ce propos, ils se sont déclarés prêts à se joindre aux autres initiatives actuelles de coopération régionale dans le sud-est de l'Europe et à oeuvrer en faveur de leur renforcement mutuel, en insistant en particulier sur l'importance que revêtaient l'Initiative de l'Union européenne ainsi que l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est. Ils se sont également déclarés prêts à coopérer plus avant en ce qui concerne les questions d'intérêt commun avec les pays de la Coopération économique de la mer Noire et ceux de l'Initiative d'Europe centrale.

RENFORCEMENT DE LA STABILITÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DES RELATIONS DE BON VOISINAGE

Relations de bon voisinage

Les ministres ont fait observer que des relations de bon voisinage durables entre les pays de la région, fondées sur les principes universellement reconnus régissant les relations entre États et énoncés dans la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, étaient indispensables pour promouvoir l'ensemble du processus de coopération multilatérale. À ce sujet, ils ont affirmé qu'ils étaient résolus à respecter et à mettre en pratique les 10 principes en question, à savoir : l'égalité souveraine; le respect des droits inhérents à la souveraineté; le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force; l'inviolabilité des frontières; l'intégrité territoriale des États; le règlement pacifique des différends; la non-ingérence dans les affaires intérieures; le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la liberté de pensée, de conscience, de religion et de conviction; l'égalité de droits des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes; la coopération entre les États; l'exécution, de bonne foi, des obligations définies par le droit international. Les ministres ont souligné que tous les principes s'appliquaient de manière égale et sans réserve, chacun étant interprété compte tenu des autres. Ils ont mis l'accent sur l'importance de l'application des résolutions 48/84 B et 50/80 B de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à l'instauration de relations de bon voisinage entre les États des Balkans.

Les ministres ont également apporté leur soutien à l'actuel processus de normalisation complète des relations entre les pays de l'ex-Yougoslavie et se sont félicités des conditions favorables ainsi créées pour promouvoir des relations de bon voisinage.

Mesures de confiance et de sécurité

Les ministres partageaient l'opinion selon laquelle des mesures de confiance et de sécurité étaient particulièrement importantes pour renforcer la paix et la stabilité dans les Balkans.

Ils ont souligné l'importance des accords bilatéraux sur les mesures de confiance et de stabilité qui avaient été signés jusqu'ici et qui venaient compléter le document de Vienne de 1994.

Ils ont reconnu qu'il était nécessaire d'étudier la possibilité d'étendre ces mesures en vue de les appliquer à l'échelle régionale.

Ils ont apporté leur soutien à une réunion des ministres de la défense des États des Balkans qui devait avoir lieu à Sofia.

Application globale de l'Accord de paix

Les ministres ont souligné que l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine était important pour renforcer la stabilité et la sécurité dans la région et que les parties signataires se devaient de l'appliquer

intégralement et rigoureusement. Ils ont confirmé la volonté de leurs pays respectifs de contribuer à la consolidation du processus de paix sous tous ses aspects. Ils partageaient l'opinion selon laquelle une coopération multilatérale dans les Balkans contribuerait efficacement au succès du processus de paix. Ils ont déclaré être conscients que des efforts conjugués et constructifs déployés par la communauté internationale et les pays de la région offriraient de nouvelles perspectives pour résoudre les problèmes en suspens, régler les différends et transformer cette partie de l'Europe en une région de paix et de coopération durables.

Les ministres ont souligné qu'une reconstruction et une reprise économique rapides, qui tiennent également compte des intérêts et des besoins de toutes les parties, étaient de la plus haute importance pour l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine.

Les ministres ont insisté sur le fait qu'il était important que les élections en Bosnie-Herzégovine aient lieu dans les délais fixés par l'Accord de paix. Des élections libres et démocratiques étaient essentielles pour l'établissement des institutions, la restauration de la confiance et la création de conditions de vie commune en Bosnie-Herzégovine.

Les ministres se sont félicités de la signature, le 14 juin 1996 à Florence, de l'Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional, qu'ils considéraient comme une contribution capitale à l'application de l'Accord de Dayton et au renforcement du processus de paix.

Ils ont souligné que les pays de la région avaient les moyens de contribuer au succès de la reconstruction économique au moyen d'accords appropriés.

DÉVELOPPEMENT DE LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE MULTILATÉRALE

Les ministres ont pris note du potentiel de développement de la coopération économique multilatérale, malgré les difficultés liées à la transition économique et à la reconstruction après le conflit auxquelles divers pays de la région étaient confrontés aujourd'hui. Ils ont mis l'accent sur l'importance d'un développement accéléré de la coopération économique régionale pour parvenir à une stabilité durable dans toute la région. Des efforts devraient être faits pour appliquer les normes européennes dans les domaines de la production, de l'investissement, du transfert de technologie, du financement et du commerce en vue d'intégrer la plupart des pays de la région dans l'économie européenne.

Coopération transfrontière

Les ministres sont convenus de promouvoir le développement de la coopération transfrontière sur les plans bilatéral et multilatéral, dans le cadre des programmes de l'Union européenne, y compris l'élaboration d'un programme de développement de la région avec l'aide de l'Union européenne et d'autres organisations et institutions internationales. Ce programme devrait permettre d'exécuter des projets visant à améliorer l'infrastructure frontalière, y compris les routes et les voies ferrées menant aux points de passage de la frontière, à créer de nouveaux points de contrôle aux frontières, à promouvoir le commerce et le tourisme transfrontières et à protéger

l'environnement. Cette coopération sera instaurée à trois niveaux : entre les États, les régions et les populations. Les ministres ont recommandé que les coordonnateurs de l'aide dans leurs pays se réunissent pour analyser l'état d'avancement des programmes existants, désigner les projets prioritaires ayant une dimension transrégionale, déterminer les contributions des différents pays et élaborer de nouveaux projets conjoints en vue de les soumettre à la Commission européenne, qui pourrait alors décider de les financer.

Infrastructure des transports, des télécommunications et de l'énergie

Les ministres ont mis l'accent sur la nécessité d'un développement accéléré des infrastructures dans la région pour l'expansion du commerce, la croissance économique et la stabilité régionale d'une manière générale. Ils ont réaffirmé que leurs pays étaient prêts à améliorer et à moderniser l'infrastructure des transports, des télécommunications et de l'énergie dans la région, en collaboration avec les pays participant à la Coopération économique de la mer Noire et à l'Initiative d'Europe centrale.

À cette fin, ils se sont déclarés favorables à la création d'un centre transrégional pour l'infrastructure des transports à Sofia.

Ils ont également insisté sur l'importance de la réunion des ministres des transports des États participant à la Coopération économique de la mer Noire et des pays membres de l'Initiative d'Europe centrale, qui se tiendrait en novembre 1996 conformément aux décisions de la réunion ministérielle des pays participant à la Coopération économique de la mer Noire qui avait eu lieu à Bucarest. Les ministres, qui ont souligné l'importance des couloirs européens de la Crète situés dans la région, sont convenus de collaborer avec l'Union européenne, le Groupe des Vingt-Quatre et la CEE afin de développer les infrastructures, d'attirer les capitaux et d'intégrer la région dans les réseaux transeuropéens.

Les ministres ont également fait observer qu'il était important de développer l'infrastructure des transports dans la région, et ils ont salué les accords conclus par la CEE dans ce domaine afin notamment d'harmoniser la législation des transports des pays de la région avec celle de l'Union européenne dans ce secteur et de faciliter les opérations de transport bilatérales.

Les ministres ont pris note de l'idée d'établir un organisme pour la sécurité des transports dans les Balkans, qui adopterait la politique européenne d'intégration et d'harmonisation du système de contrôle aérien.

Le développement de la coopération dans le domaine des télécommunications et des services postaux a été jugé encourageant, tout comme les mesures prises en avril 1996 à la réunion des ministres des postes et télécommunications des pays des Balkans pour instituer, entre autres, un comité de coordination des télécommunications et un pool des services postaux dans les Balkans.

Promotion du commerce et des investissements

Les ministres ont examiné les questions relatives à la promotion du commerce et de l'investissement. Ils ont recommandé l'élaboration de mesures pour faciliter davantage le commerce, harmoniser les pratiques commerciales et, d'une manière générale, encourager les échanges régionaux.

Les ministres sont convenus d'améliorer la coopération entre les services douaniers par la conclusion d'accords prévoyant des procédures de dédouanement plus efficaces. Ils ont également fait observer que la conclusion d'accords bilatéraux sur des zones de libre échange, tenant compte des règlements de l'Union européenne en la matière et des accords de l'Organisation mondiale du commerce, pourrait également contribuer à la promotion de la coopération régionale.

Les ministres sont convenus d'apporter leur soutien aux activités de l'Association des chambres de commerce des Balkans, qu'ils jugeaient importante pour promouvoir les intérêts communs des milieux d'affaires dans la région, accroître et libéraliser les échanges et encourager la coopération économique. Ils se sont également exprimés en faveur de la création, dans l'un des pays participants, d'un centre régional pour la promotion du commerce qui serait chargé d'analyser les politiques commerciales en vue de leur harmonisation et d'une plus grande libéralisation.

Les ministres ont confirmé la nécessité de conjuguer les efforts pour créer un climat plus favorable aux investissements dans la région et pour encourager et promouvoir la croissance économique à l'échelle régionale. Ils ont souligné qu'il était important de conclure des accords pour protéger et encourager les investissements et empêcher la double imposition entre les pays de la région.

Les ministres ont lancé un appel aux institutions financières internationales, à l'Union européenne et aux différents pays dotés d'un potentiel d'investissement considérable pour qu'ils prennent part à ce processus en organisant conjointement des manifestations telles que des conférences économiques ou des forums commerciaux.

Protection de l'environnement

Les ministres ont confirmé la nécessité de promouvoir la coopération régionale en matière de protection de l'environnement sur la base d'instruments bilatéraux et multilatéraux ainsi que de la Déclaration des ministres de l'environnement des pays de la région de la CEE, adoptée par la troisième Conférence ministérielle "Environnement pour l'Europe", tenue en octobre 1995. Ils ont noté qu'il convenait de mener des actions conjointes afin d'atténuer la pollution atmosphérique transfrontière et les effets des accidents industriels et nucléaires ainsi que les conséquences du transbordement de déchets dangereux. À cet égard, ils ont souligné qu'il importait d'évaluer correctement l'impact transfrontière de ces événements sur l'environnement.

Dans ce contexte, les ministres ont demandé aux institutions financières internationales, au Groupe des Vingt-Quatre et aux autres organisations internationales compétentes d'appuyer les initiatives et projets des pays de la région.

PROMOTION DE LA COOPÉRATION DANS LES DOMAINES HUMANITAIRE, SOCIAL ET CULTUREL

Les ministres se sont dits convaincus que la protection des droits de l'homme et le respect de la liberté de chacun dans ses rapports personnels et professionnels étaient d'une importance essentielle pour l'instauration d'une stabilité durable et d'un climat de confiance dans la région.

Les ministres ont déclaré qu'ils étaient disposés à promouvoir la coopération dans les domaines social et culturel, à élargir le champ de la coopération dans le domaine humanitaire et à favoriser les rapports humains dans le respect de leurs obligations internationales ainsi que des droits de l'homme et principes universellement reconnus tels que la liberté de déplacement pour motifs personnels ou professionnels, le libre accès à l'information et la diffusion de celle-ci, la liberté d'entretenir des relations dans le cadre de liens familiaux, le regroupement familial et la possibilité pour chacun d'établir librement des contacts avec d'autres personnes dans les domaines de la science, de la culture, du sport et du tourisme. Pour progresser dans cette direction, ils ont proposé notamment d'envisager la suppression des visas dans l'ensemble des pays de l'Europe du Sud-Est, sans préjudice de leurs obligations internationales.

Les ministres, comme dans le communiqué commun qu'ils avaient adopté à Tirana, ont affirmé que les personnes appartenant à des minorités nationales avaient le droit, dans le cadre de l'ordre constitutionnel actuel de leur pays, qui garantissait l'égalité des droits pour tous, d'exprimer librement, de préserver et de développer leur identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse et de jouir de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales sur un pied d'égalité totale avec les autres citoyens.

Les ministres ont exprimé le souhait de promouvoir et renforcer la coopération entre les pays de l'Europe du Sud-Est et leurs institutions compétentes dans les domaines de la culture, de la science et de l'éducation, non seulement au moyen de projets et d'initiatives multilatéraux dans la région, mais aussi sous l'égide d'organisations intergouvernementales actives dans les domaines en question.

Ils ont manifesté un intérêt particulier pour les diverses formes d'échanges artistiques ou éducatifs.

Les ministres ont souligné qu'il fallait encourager les échanges de jeunes, favoriser les contacts directs entre les institutions culturelles et scientifiques et les établissements d'enseignement et mettre en place des réseaux de coopération dans des domaines spécifiques.

Ils ont également déclaré qu'il importait de préserver le patrimoine culturel, et notamment d'échanger des éléments d'information sur le trafic de biens culturels.

Les ministres ont fait observer que les médias pouvaient contribuer de manière décisive à éliminer les stéréotypes négatifs hérités du passé, à faciliter la libre circulation de l'information et à favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les diverses communautés culturelles de la région.

Ils sont convenus d'encourager les organisations non gouvernementales et les associations professionnelles à participer à ce processus, en fonction de leur engagement sur le plan professionnel, culturel ou scientifique, avec le concours de représentants de tous les pays de la région.

COOPÉRATION DANS LES DOMAINES DE LA JUSTICE, DE LA LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES ET D'ARMES ET LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE, ET DE L'ÉLIMINATION DU TERRORISME

Les ministres ont souligné la nécessité de renforcer la coopération dans les domaines de la justice, de la lutte contre le trafic de drogues et d'armes et la criminalité organisée et l'élimination du terrorisme. Ils sont convenus d'élaborer un programme régional qui compléterait les efforts accomplis par les pays.

Le programme en question aurait notamment pour objectif l'adhésion de tous les pays de la région aux conventions internationales pertinentes et l'application effective de celles-ci; l'échange entre les pays d'informations sur leur législation et les modifications qu'ils pouvaient y apporter; l'instauration d'une collaboration entre les institutions compétentes qui leur permettrait de répondre rapidement aux demandes d'assistance judiciaire.

Les ministres ont condamné tous les actes et toutes les méthodes et pratiques de terrorisme, quelles qu'en soient les motifs, sous toutes leurs formes et manifestations, et ont déclaré qu'il importait de prendre toutes les mesures concrètes qui s'imposaient, conformément aux dispositions pertinentes du droit international et aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

Les ministres ont souligné qu'il fallait absolument renforcer les contrôles aux frontières et ont demandé que des actions conjointes soient engagées pour lutter contre la migration clandestine et irrégulière. Ils ont proposé d'effectuer un examen semestriel de la coopération dans ce domaine et se sont déclarés favorables à la signature d'accords entre les États de la région concernant la réadmission de personnes résidant illégalement sur le territoire de l'un d'eux.

Les ministres ont exprimé leur préoccupation face à la prolifération d'activités criminelles liées à la drogue, qui avaient des conséquences néfastes pour les États des Balkans. Ils ont proposé d'organiser une conférence régionale pour lutter contre la culture, la production, la transformation, le trafic, le commerce et la consommation illicites de stupéfiants et de substances psychotropes, qui pourrait servir de tremplin pour une coopération plus

systématique entre les pays participants, avec la contribution d'organes et de programmes internationaux compétents, tels que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, les programmes PHARE pertinents et le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe.

* * *

Les ministres se sont déclarés convaincus que les accords susmentionnés contribueraient à la réalisation de l'objectif global du renforcement de la stabilité, de la sécurité et de la coopération en Europe. Les accords en question allant dans le même sens que le Programme d'action de l'Union européenne et la Déclaration de Royaumont, les ministres comptaient sur un soutien sans faille de la part de l'Union européenne.

Les ministres se sont déclarés satisfaits des résultats de leur réunion et de l'esprit positif qui y avait régné. Ils ont estimé que cette réunion marquait le renouveau de la coopération multilatérale dans la région. Dans cette perspective, ils ont décidé que leurs représentants se rencontreraient à Sofia pour examiner les propositions qu'eux-mêmes venaient de formuler et pour coordonner les mesures à prendre. Ils sont convenus que la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères des pays de l'Europe du Sud-Est aurait lieu en Grèce en 1997.

Sofia, le 7 juillet 1996.

ANNEXE II

Allocution de S. E. M. Jean Videnov, Premier Ministre de la République de Bulgarie

Je voudrais tout d'abord remercier, au nom du Gouvernement de la République de Bulgarie, les États et les organisations et institutions internationales que vous représentez pour le soutien qu'ils apportent à notre initiative visant à mettre en place un nouveau mécanisme pour assurer la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est.

La conférence qu'accueille la Bulgarie n'a pu se tenir que grâce à l'action conjointe des pays de la région, qui a été largement appuyée par la communauté internationale. Il s'agit là d'une expression de la volonté politique d'ouvrir de nouvelles perspectives pour renforcer la stabilité, la sécurité et la coopération régionales sur la base de relations de bon voisinage. Nous espérons qu'en application des critères et des normes fixés pour l'Europe, la conférence de Sofia permettra d'expérimenter une nouvelle approche, à savoir la réalisation conjointe d'importants projets d'infrastructure. Je tiens aussi à souligner l'ambition que nous avons de donner une nouvelle impulsion au processus de paix dans l'ex-Yougoslavie. L'objet de la conférence est de définir les moyens permettant de créer dans la région de l'Europe du Sud-Est un nouveau processus de coopération multilatérale auquel participeraient tous les pays.

Le Gouvernement de la République bulgare estime — et je suis convaincu qu'il en va de même pour tous — que la stabilité, la sécurité et la coopération doivent être notre premier souci et que, naturellement, nous nous devons de prendre des mesures spécifiques pour défendre nos intérêts communs et concrétiser nos objectifs communs. Il s'agit là du chemin le plus court pour occuper la place qui nous revient dans une Europe unie à laquelle nous aspirons.

Dans les relations internationales, la République de Bulgarie a toujours préconisé une approche constructive fondée sur la bonne volonté. Elle continue de préconiser l'établissement de relations de bon voisinage et de coopération pour parvenir à un règlement pacifique, juste et durable de tous les différends. Conformément à ce principe, pendant tout le conflit dans l'ex-Yougoslavie, notre pays a systématiquement appliqué une politique consistant à préconiser la modération et la non-ingérence, en mettant toutes les parties au conflit sur un pied d'égalité et en demandant une levée progressive des sanctions économiques à la mesure des progrès accomplis dans la voie d'un règlement pacifique. Cette politique a été un des principaux facteurs ayant permis de stabiliser la situation dans la région et a été saluée par la communauté internationale. Cependant, son coût a été d'autant plus élevé que nous traversons une période de transition difficile.

Nous comptons sur la solidarité et l'appui de la communauté internationale qui est capable et, je le crois, désireuse d'aider non seulement à la reconstruction et au développement économique des pays qui étaient parties au conflit, mais également d'aider les pays qui ont malgré eux supporté une charge également lourde. Il sera difficile de stabiliser la situation dans la région et d'établir des relations multilatérales et bilatérales de bon voisinage et de coopération entre les États, que toute l'Europe et nous-mêmes recherchons, tant

que tous les pays des Balkans ne connaîtront pas la stabilité économique et ne mettront pas en place une économie de marché viable et prospère.

Pour stabiliser la situation dans les régions victimes du conflit, voire au-delà, il faut instaurer une paix complète en Bosnie-Herzégovine. La paix ouvrirait de nouvelles perspectives sur la base des efforts conjoints que la communauté internationale et les pays de la région déploient pour lutter contre le retour de l'instabilité chronique dans les Balkans et faire de ceux-ci une région offrant de véritables possibilités de coopération fructueuses et mutuellement avantageuses. De ce point de vue, il est particulièrement important de soutenir le processus actuel de normalisation complète entre les États qui se dégage après l'effondrement de l'ex-Yougoslavie.

La nouvelle situation en Europe, qui n'est plus marquée par l'idée d'affrontement et de division, favorise davantage la coopération régionale. Elle permet d'espérer que nous ne sommes pas loin du jour où chaque pays de la région considérera son voisin principalement comme un partenaire. À mon avis, la conférence de Sofia répond parfaitement à cette aspiration et à cet espoir. Au demeurant, les pays des Balkans ont une histoire et des traditions en ce qui concerne la coopération multilatérale. Au cours des décennies, les États de la région ont encouragé la coopération entre les États sur le plan bilatéral et multilatéral. Les ministres des affaires étrangères des pays des Balkans ont tenu deux réunions : en 1988 à Belgrade et en 1990 à Tirana. Les communiqués conjoints qu'ils ont adoptés contiennent des accords spécifiques sur des activités conjointes dans les domaines politique, économique, culturel et humanitaire. La poursuite du dialogue au sujet d'un grand nombre de questions qui présentent un intérêt commun a sans doute été un facteur important dans le maintien de la stabilité politique dans cette région. L'idée consistant à chercher des intérêts communs et des points de convergence pour réaliser les grands projets — coopération transfrontière et infrastructure des communications — s'applique bien à la région aujourd'hui. En une année Sofia a accueilli d'importantes réunions internationales sur les infrastructures et les télécommunications transeuropéennes. Le Centre pour l'énergie des Balkans est déjà en activité. Les ministres des transports doivent se réunir en novembre 1996.

Le volet humanitaire, social et culturel des relations n'en est pas moins important. Bien qu'il existe de sérieux problèmes, nous pensons que les importantes possibilités de communication peuvent stabiliser la situation dans la région.

Nous sommes heureux que Sofia ait été choisi pour abriter la prochaine réunion des ministres de la défense sur le renforcement de la sécurité et l'instauration d'un climat de confiance dans les Balkans.

Par son objet et sa nature, les mécanismes régionaux de coopération dans les Balkans doivent renforcer et diversifier les processus d'intégration en Europe. C'est pourquoi les États de l'Europe du Sud-Est n'ont pas intérêt à mettre en place un club fermé, mais bien au contraire à s'ouvrir et à élargir les possibilités de coopération dans les divers domaines avec les autres structures régionales et paneuropéennes. Notre position, que partagent, à mon avis, les autres États de la région, est que la coopération multilatérale doit

se développer dans le cadre des processus d'intégration paneuropéenne. L'objectif de la coopération régionale ne fait que souligner son caractère ouvert. Pour atteindre cet objectif, il nous faut au préalable coopérer avec les régions voisines et les principaux acteurs politiques et économiques mondiaux et européens.

Le Gouvernement bulgare espère que la coopération multilatérale en Europe du Sud-Est aura des incidences positives qui permettront de faire oublier l'idée négative qu'on se fait de la région, à savoir une zone d'insécurité et d'affrontement, une zone qui est loin de satisfaire aux critères européens en matière de démocratie, de stabilité et de développement. Je voudrais réaffirmer que nous pourrons compter sur le soutien actif des institutions internationales et des pays situés hors de la région.

Nous avons des raisons de compter sur un tel soutien. Au cours de leur dernière réunion qui s'est tenue à Florence, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne et des pays associés ont clairement affirmé que la mise en place de mécanismes régionaux de coopération constituait un pas en avant dans la construction d'une Europe unie. C'est pourquoi notre conférence est une réunion ouverte aux membres de la communauté internationale.

Bien que j'insiste sur la nécessité de promouvoir la coopération multilatérale, je n'en néglige pas pour autant les possibilités qu'offrent les relations bilatérales. Ces deux formes ne sont pas contradictoires; elles se complètent et s'enrichissent mutuellement.

Les États de la région ont tout à gagner à aborder les problèmes avec pragmatisme, bonne volonté et intelligence, à éviter les différends et à miser sur la communauté de leurs intérêts. Certes, les problèmes hérités du passé sont nombreux et ne sont pas faciles à régler. Il n'en est pas moins vrai que les pays des Balkans ont en commun de nombreuses valeurs et ont une histoire et une culture communes. Les Balkans, l'un des berceaux de la civilisation européenne et mondiale, ont donné naissance à la démocratie dans l'Antiquité. D'autres régions sont devenues rapidement des exemples de développement et de comportement civilisé dans les relations entre États. Suivons leur exemple. Changeons ensemble les stéréotypes qui veulent que notre région soit synonyme de difficultés, de risques et d'affrontements. La coopération multilatérale nous aidera à cet égard en nous permettant de mieux assurer le développement, la prospérité, la sécurité et la stabilité et d'inspirer la confiance et le respect.

Nous pensons que malgré les difficultés, les objectifs que nous nous sommes fixés sont réalistes et faisables. Les voeux de réussite, la solidarité de nos amis dans d'autres régions d'Europe, aux États-Unis d'Amérique et dans la Fédération de Russie, et le fait que le processus qui vient de démarrer est conforme aux intérêts à long terme des pays des Balkans, constituent autant de garanties dont nous pouvons et nous devons tirer parti ensemble.

Sofia, le 6 juillet 1996

ANNEXE III

Résumé établi par le Président

Une conférence sur la stabilité, la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est s'est tenue à Sofia les 6 et 7 juillet 1996.

Les ministres et chefs de délégation des pays de la région, le Haut Représentant et les représentants de pays et d'institutions internationales intéressés ont procédé à un échange de vues approfondi axé principalement sur la sécurité et la coopération en Europe du Sud-Est, l'interaction des différentes initiatives régionales et les incidences de la coopération régionale sur la mise en oeuvre de la paix en Bosnie-Herzégovine.

Les participants ont estimé d'une manière générale que l'initiative visant à convoquer la réunion de Sofia venait à son heure et revêtait une importance particulière étant donné que l'idée venait de la région et qu'elle permettait dans une large mesure de consolider la stabilité à l'échelon régional, d'accroître la prospérité et de renforcer l'intégration dans les institutions et les organisations européennes. Ils ont souligné que les efforts devraient porter sur des questions qui rapprochent les pays au lieu de les diviser, en s'inspirant de l'histoire européenne pour renforcer la sécurité et la stabilité grâce à la coopération et à l'intégration.

Les participants ont fait remarquer que la réunion complète et renforce différentes initiatives régionales, en particulier le programme commun de l'Union européenne et l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est lancée par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique. Ils ont noté que les processus lancés à Royaumont et à Sofia se trouvaient maintenant à un stade où il fallait définir, approuver et appuyer des projets. Ils ont déclaré qu'ils étaient prêts à coopérer dans des domaines présentant un intérêt commun aux pays de la Coopération économique de la mer Noire et de l'Initiative d'Europe centrale.

Les participants ont également déclaré qu'en pansant les blessures ouvertes en Bosnie-Herzégovine, les pays de la région se réconcilieraient. Ils ont insisté en particulier sur l'importance de la réconciliation et de la reconstruction. Les pays de la région peuvent contribuer au relèvement de leur économie en prenant les mesures qui conviennent. Les participants ont réaffirmé leur appui aux activités du Haut Représentant.

Les participants ont reconnu que l'aspect régional constituait un élément clef qui permettrait à tous les États de retrouver la stabilité et la prospérité. La sécurité dans la démocratie, la mise en place d'institutions démocratiques solides et le respect des droits de l'homme sont des facteurs importants qui renforcent le développement et la cohésion sociale. Un certain nombre de délégations ont noté que la pleine réintégration de la République socialiste fédérative de Yougoslavie dans la communauté internationale revêtait une grande importance si l'on voulait assurer une stabilité et une coopération durables dans la région. Une délégation a fait observer qu'il conviendrait de prendre d'autres mesures pour assurer cette intégration.

Tous les participants ont souligné qu'ils étaient fermement résolus à assurer le succès du processus lancé à Sofia en mettant en place des formes de coopération multilatérale dans les domaines suivants : renforcement des relations de bon voisinage, y compris la création d'un climat de confiance et la mise en place de mesures de sécurité; développement de la coopération économique grâce à la coopération internationale, à la modernisation des infrastructures de transport, de télécommunications et d'énergie et à la promotion des échanges et des investissements; développement des activités humanitaires, sociales et culturelles; coopération dans les domaines de la justice et de la lutte contre la criminalité organisée, le trafic des drogues et des armes, et de l'élimination du terrorisme.

Les ministres sont convenus que les idées et propositions concrètes qui avaient été soumises aux participants à la réunion seraient dûment examinées lors d'une réunion de leurs représentants à Sofia.

Tous les participants ont exprimé leur gratitude au Gouvernement bulgare pour avoir lancé l'initiative et organisé la réunion.

Il a été convenu de tenir la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères des pays d'Europe du Sud-Est en Grèce en 1997.

Sofia, le 7 juillet 1996